

Ecole 24

Supplément n° 1 au BULLETIN n°4 - 4ème trimestre 2016 - novembre - SNUipp-FSU24

Dispensé de timbrage MARSAC / Isle



Edito



Carrières, salaires, évaluations...
Dès janvier 2017, ça bouge... un peu...avec de nouvelles perspectives

Déposé le 16 novembre 2016

et des avancées engrangées grâce notamment aux mandats portés par le SNUipp et la FSU.

Nous prenons acte des améliorations annoncées par le ministère (voir les fiches techniques sur notre site) mais des points de désaccord majeurs subsistent :

- les augmentations salariales étalées sur 3 ans ne permettront pas de compenser le déclassement des 15 dernières années.
- la notion de mérite est maintenue voire renforcée avec les « accélérateurs » de carrière et la création d'un troisième grade auquel seule une petite minorité de collègues pourront accéder.
- la part de subjectivité et d'arbitraire liée aux évaluations à des moments clés de la carrière (passage au 7ème et 9ème échelon et accès à la hors-classe) renforce un peu plus encore le pouvoir des IEN et laisse place au choix du roi...

L'absence de déconnexion totale entre inspection et avancement risque d'engendrer un peu plus encore un sentiment d'injustice entre les collègues soit-disant méritants (30% « d'élus » et les autres)

pages	SOMMAIRE
1	Édito
2	CR CAPD Promos
3*4*5	Résultats Promos
6	Nos carrières en sept 2017
7*8	Le SNUTER-FSU24
9	APC on continue !
10	Bulletin de syndicalisation
11	Lettre ouverte aux maires
12	Retraités : Régionale d'automne FGR / FP
13	Infos rapides
14	Agenda * Ris * A retenir

Le mérite pour source de motivation ? Non seulement l'effet contraire pourra être observé, mais le mérite est aussi source de division. Manière de servir, se comporter en fonctionnaire obéissant pour recueillir la bienveillance de l'IEN et les remerciements qui l'accompagnent. Qu'advient-il de notre liberté pédagogique, de nos capacités à innover et de notre esprit critique ? Ce n'est pas la vision de l'enseignement ni du déroulement carrière que nous souhaitons. Nous revendiquons plus que jamais l'avancement au même rythme (le plus rapide) pour tous et une évaluation hiérarchique qui se veuille avant tout un acte de formation. A cet égard, il s'agit donc d'un rendez-vous manqué.

Si une autre organisation syndicale prône l'individualisme du « et moi... et moi », nous revendiquons la force du collectif pour tous. Au « je », nous opposons le « nous ». C'est dans cet esprit que notre campagne APC se situe, il s'agit collectivement, en étant le plus grand nombre possible, de mettre sur la table nos Obligations Réglementaires de Service (ORS), en interpellant le ministère sur un dispositif que nous mettons en doute. Nous devons faire voler en éclat cette apparence des 24 + 3 heures hebdomadaires. On ne peut sans cesse nous renvoyer au « travail invisible »... Nous, nous voyons bien la réalité ! Ensemble nous pouvons gagner cette nouvelle bataille

Oui la solidarité, le Tous ensemble pour...est un choix philosophique, humain et social que la FSU et le SNUipp portent dans leurs valeurs, leurs mandats au plus près de la profession. Dans la période qui s'annonce, nous avons besoin plus que jamais de nous rassembler.

Vincent Perducat et Alain Chabrilangeas

Compte rendu CAPD du 7 novembre 2016



Administration

MME Orlay (IA-DASEN), MMES Brun (RH), Krecka-Duchaufour (IEN) Pons (IEN), MM B. Brevet (SG), A. Griffoul (IEN-A), V. Navarro (RH), Alayrac (IEN), Maurice (IEN)

SNUipp-FSU24

Vanda Bonnamy, Vincent Perducat, Sophie Chabrilangeas, Jérémie Ernault, Sabine Loubiat-Fouchier, Alain Barry, Danielle Imoléon, Frédéric Tardieu-Dussol

1- Déclaration liminaire

- à retrouver sur le site

DASEN :

Charge de travail, LSU... chacun détient une part de vérité, je n'en dirai pas plus... La période est singulière, la diversité n'est pas que du côté des élèves mais du côté des enseignants, des parents... Nous avons fait le choix de rappeler les missions de l'école, l'APC ne devrait pas créer d'émotion, c'est une réponse pour faire réussir les élèves. Mais comme il y a une multitude d'actions juxtaposées, chacun prend un petit bout de responsabilité.

Comment se redonner quelques grandes lignes de force ? Les priorités sont le bien être des élèves et des personnels. Les projets d'écoles sont presque terminés. Les projets de secteurs sont en cours.

On ne respecte pas forcément les calendriers afin de se donner de la souplesse.

IEN : M Alayrac

Chacun à son niveau essaye de filtrer, les projets départementaux se font sur 2 ans en essayant de tenir le même sujet, et en évitant de « sauter » à tout moment sur tous les nouveaux sujets.

2- Ordre du jour

2-1 Promotion d'échelons des enseignants du 1er degré

- Cf pages 3-4-5-6 pour les résultats

2-2 Direction commune des écoles en conseils de RPI

SNUipp :

Nous regrettons ce système qui fige les choses. Avant, le système avec présidence tournante fonctionnait très bien, nous nous abstenons de voter. (Le SE-UNSA s'abstient aussi)

3- Questions diverses

PES

- 70 PES en comptant les 9 PES recrutés sur liste complémentaire en septembre.
- 2 à 3 situations requièrent une régulation. La formule à deux est appréciée par les PES surtout les mercredis matins en co-enseignement
- les 9 PES recrutés sur liste complémentaire après septembre seront titularisables par le jury intermédiaire avec rétroaction au 1/09/2017

Ces 9 PES sont PMQC pour l'instant, à partir de Janvier ils seront sur des remplacements longs.

Inspection

- Pas de consignes données pour augmenter le nombre d'inspections (en Dordogne tous les 4 ans en moyenne)
- Pour l'instant la DSDEN va recenser les collègues qui vont être concernés par les rendez vous carrière, une communication aux enseignants sera faite en mai ou juin

ISSR et Frais de déplacement

- ARIA ne peut pas retenir les ½ journées, un seul remplacement est possible par jour, la question a été posée au ministère par la DSDEN, une réponse est en attente.

Point sur le remplacement

- 8,5 jours non remplacés depuis septembre (BO, BE, et SAOD)
- les autorisations d'absence pour stage syndical sont sous réserve de maintien du service

Détachement dans le second degré

- il faut une licence mais pas forcément celle de la discipline, même si à la fin un choix est fait entre la formation initiale et le parcours personnel
- la DSDEN regarde aussi la motivation des candidats

Allègement de service

- Il n'y a pas de reliquat pour pouvoir en accepter de nouveaux allègements de services

Ineat-Exeat

- pas de nouveaux candidats depuis le 31/08

APC

- Après avoir rappelé en déclaration liminaire que les APC font partie de nos ORS et que la ministre a répondu au courrier du SNUipp (cf site), le SE UNSA a de nouveau demandé en fin de séance la position de la DASEN sur notre consigne syndicale ? Celle ci a rajouté que les APC étaient une des façons d'aider les élèves à réussir.
- Pour le SNUipp les ORS sont effectuées : temps de travail en équipe, relation avec les familles, étude et mise en œuvre des nouveaux programmes, missions indispensables au bon fonctionnement de l'école et à la réussite des enfants.

LSU

- Qu'est ce qui sera transmis pour la fin de période ?
- Cette question sera abordée en conseil d'IEN pour faire ensuite une information en direction des collègues (M Griffoul émet l'idée d'une fiche papier synthétique accompagnant les évaluations et respectant les nouveaux programmes)
- voir notre motion portée en page 12

Perspectives de promotions pour les derniers instituteurs

- Demande de la DSDEN24 pour augmenter le contingent. Pour 2017 un 1er concours interne (Insti pour devenir PE) est à l'étude pour l'académie de Bordeaux

Postes OPS de Chamiers

- La DSDEN regardera la situation réelle sur le terrain avec mesure d'accompagnement en carte scolaire si besoin pour maintenir les collègues sur poste

Directeurs tuteurs

- une liste sera transmise par la DSDEN aux OS

Article en entier sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2551>

Statistiques promos 2016

Instituteurs

Échelons	Promouvables	Promus	Nature	Barème premier promu	Barème dernier promu
8 à 9	0	0	Choix	Ancienneté	Ancienneté
9 à 10	1	0	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
			Mi choix		
			Choix		

Professeur des Écoles Hors Classe (PE HCLA)

Échelons	Promouvables	Promus	Nature	Barème premier promu	Barème dernier promu
4 à 5	1	1	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
5 à 6	36	36	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
6 à 7	9	9	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté

Professeur des Écoles (PE)

Échelons	Promouvables	Promus	Nature	Barème premier promu	Barème dernier promu
2 à 3	3	3	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
3 à 4	10	10	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
4 à 5	67	20	Grand choix	31,000	28,340
	20	16	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
5 à 6	49	14	Grand choix	37,000	34,994
	43	30	Choix	37,000	32,000
	23	12	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
6 à 7	66	20	Grand choix	42,000	39,660
	53	39	Choix	42,000	37,936
	39	12	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
7 à 8	85	25	Grand choix	46,633	44,000
	62	44	Choix	47,000	42,997
	51	17	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
8 à 9	96	29	Grand choix	59,557	49,000
	58	41	Choix	53,320	50,000
	54	18	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
9 à 10	83	25	Grand choix	67,447	62,846
	62	44	Choix	64,010	56,833
	18	18	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
10 à 11	79	23	Grand choix	72,417	68,917
	38	27	Choix	75,917	67,411
	9	9	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
	5147	4574			

Moyennes 2016

29,71%	des promouvables au GC sont promus
71,20%	des promouvables au Choix sont promus
48,61%	de promus au total

A compter de septembre 2017 les promotions d'échelon ne se feront plus sur le système, ancienneté, choix, grand choix.

Vous retrouverez les nouvelles modalités du déroulement de carrière en page 6.

Notes moyennes par échelon Dordogne (au 10/10/2016)

Tableau complet avec les détails par circonscription sur notre site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2554>

ECHELON	Instituteurs		P.E. cl. normale								P.E. H.cl			
	8	11	4	5	6	7	8	9	10	11	4	5	6	7
MOYENNE	16,00	14,19	12,70	12,90	14,07	14,91	16,13	17,39	18,30	17,50	19,38	19,48	19,83	19,75
NB DE NOTES	2	4	33	125	250	304	378	363	347	13	6	131	48	18

Nouvelles carrières : les principales mesures



Résultat de plusieurs mois de négociations autour du protocole Parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR), les carrières des enseignants seront renouvelées d'ici à 2020.

Entre 2017 et 2020, les enseignants des écoles verront se mettre en place une série de mesures qui auront des conséquences directes sur le déroulement de leur carrière et se traduiront par un mieux sur leur feuille de paye. Il était temps, même si cette revalorisation salariale ne permettra de combler qu'une partie du retard vis-à-vis de leurs homologues européens.

Une nouvelle grille indiciaire

D'abord, une nouvelle architecture de la grille indiciaire sera progressivement mise en place, avec une augmentation du nombre de points d'indice sur tous les échelons. À l'avenir, cette revalorisation bénéficiera notamment aux enseignants en fin de carrière. Un gain de 23 points pour les échelons 7 et 9 de la classe normale par exemple, et de 38 points au dernier échelon de la hors-classe. Les PE aujourd'hui en fonction seront tous reclassés sur cette nouvelle grille en septembre 2017, avec des incidences différentes en fonction de l'ancienneté détenue dans leur échelon à cette date.

Un déroulement resserré

Deuxième mesure, un déroulement de la carrière resserré. Aujourd'hui, on accède au 11e échelon de la classe normale dans une durée théorique comprise entre 20 et 30 ans, plus pour les instituteurs intégrés par voie de liste d'aptitude. Cette durée sera désormais comprise entre 24 et 26 ans, en fonction de deux moments - les 6e et 8e échelon - où une accélération sera possible pour 30 % des personnels.

La hors-classe pour tous

Troisième disposition : à terme, tous les enseignants des écoles accéderont à la hors-classe avant de partir en retraite. Une phase « transitoire » est prévue, au cours de laquelle sera traitée la situation de ceux qui sont aujourd'hui aux derniers échelons de la classe normale et approchent justement de la retraite. Pour eux, le SNUipp-FSU demande une mesure leur garantissant ce passage à la hors-classe. Enfin un troisième grade, la classe exceptionnelle, sera réservé à un nombre très réduit d'enseignants exerçant des fonctions particulières ou jugés particulièrement méritants. Une disposition toujours contestée par le syndicat.

ISAE : de l'indemnitare à l'indiciaire

Dans le cadre de la déclinaison du protocole d'accord PPCR aux carrières enseignantes, environ un tiers de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) se verra progressivement transformé en points d'indice. Quatre points en janvier 2017, cinq en janvier 2018. Une mesure qui répond en partie à la demande du SNUipp-FSU d'intégrer primes et indemnités à la grille indiciaire. En effet, le calcul de la pension de retraite se fait à partir du nombre de points d'indice détenus dans les six mois précédant le départ à la retraite.

Le calendrier des mesures

Juillet 2016

- Revalorisation du point d'indice de 0,6%

Janvier 2017

- Premier relèvement du nombre de points d'indice par échelon, dont une première partie de transformation de l'ISAE en quatre points d'indice

Février 2017

- Deuxième revalorisation du point d'indice de 0,6%

Septembre 2017

- Mise en place du nouveau déroulement de la carrière. Tous les PE sont reclassés

Janvier 2018

- Deuxième relèvement du nombre de points d'indice par échelon, dont une seconde partie de transformation de l'ISAE en cinq points d'indice

Janvier 2019

- Troisième relèvement du nombre de points d'indice par échelon

+ sur le site du Snuipp-SU24

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2558>

- Les principales mesures
- Les grilles de salaire
- Les modalités de reclassement
- Conversion de l'indemnitare en indiciaire
- Les nouvelles modalités d'évaluation
- Évaluation : des mesures transitoires

TROP DE TRAVAIL NON RECONNU le SNUipp-FSU appelle à arrêter les APC

Le SNUipp-FSU appelle la profession à amplifier la mobilisation pour gagner ensemble la fin des APC et obtenir une redéfinition du temps de travail des enseignants du primaire en vue de sa réduction.

Lancée à la rentrée, la campagne pour « Gagner ensemble la fin des APC » comptabilise aujourd'hui plus de 37 000 engagements. C'est une première victoire pour le SNUipp-FSU qui a réussi à ouvrir le débat dans les salles des maîtres sur la réduction du temps de travail et la reconnaissance du travail invisible.

Fort de cette volonté exprimée par la profession, le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre pour l'informer de l'appel national à ne plus mettre en œuvre les APC et pour demander l'ouverture de discussions sur les obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré. A plusieurs reprises et notamment au moment des discussions autour du nouveau décret sur les ORS, le SNUipp-FSU a porté la reconnaissance des nombreuses missions non prises en compte aujourd'hui dans le temps de travail et la récupération du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique.

La ministre fait la sourde oreille à la demande légitime d'une grande partie de la profession. Le SNUipp-FSU ne se satisfait pas d'une fin de non-recevoir et d'un seul rappel à la réglementation. Il appelle la profession à amplifier la mobilisation pour gagner ensemble la fin des APC et obtenir du ministère des engagements pour la redéfinition du temps de travail des enseignants du primaire en vue de sa réduction.



OUVREZ LES DISCUSSIONS, MADAME LA MINISTRE!

Afin de compter, rassembler et soutenir toutes les écoles, tous les collègues engagés dans l'action, le SNUipp-FSU met en place deux espaces numériques spécifiques. Vous pourrez y confirmer votre participation à l'action, y trouver l'ensemble des outils réalisés par le SNUipp-FSU et solliciter directement le SNUipp de votre département pour toutes questions ou difficultés à signaler.

• Espace école

À utiliser en cas de démarche collective (totale ou partielle) dans votre école (un lien a été envoyé aux écoles)

• Espace perso

À utiliser en cas de démarche personnelle, il faut créer son espace c'est le même que celui utilisé dans le cas des fiches de suivi en ligne

Un 4 pages complet sur la consigne sera envoyé dans les écoles au cours de la semaine.

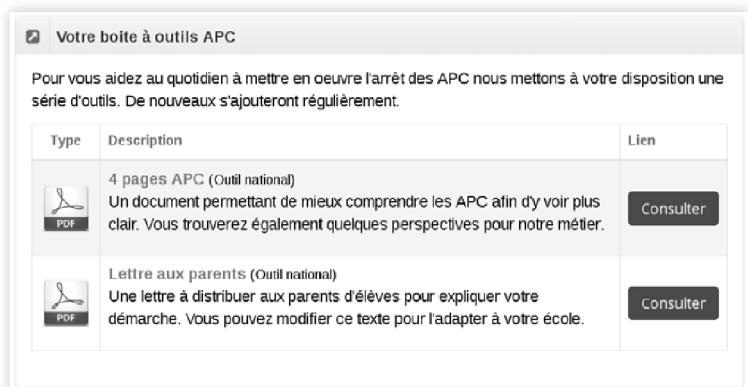
Les outils pour aider à suivre la consigne

Les espaces personnels ou écoles

→ Pour m'inscrire, je vais sur mon espace « perso » ou « école »
le lien a été diffusé par lettre électronique



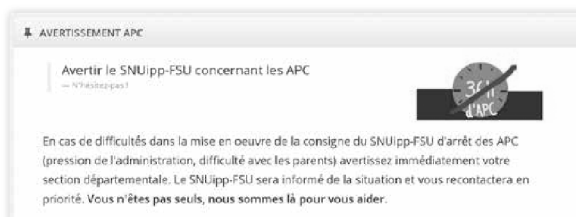
→ Je trouve des outils (lettre aux parents, argumentaire IEN, questions-réponses...)



→ Sur mon espace personnel je peux comptabiliser mon travail invisible



→ Je peux avertir ma section, si j'ai un problème



+ sur le site du Snuipp-SU24

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2557>

- le 4 pages
- la lettre aux parents
- se connecter à espace numérique
- les lettres à la ministre
- les activités invisibles



NOM : Prénom : Nom de jeune fille :
 Adresse (personnelle bien préciser) : Rue : ou Lieu dit :
 Code postal : Ville : Date de naissance :
 E-mail (personnel) : fixe : Portable :

Établissement(s) ou poste(s) de rattachement :

SITUATION : Instituteur(trice) Professeur des écoles PE Hors-classe PE Stagiaire Etudiant Master
 PEGC PEGC Hors-classe PEGC classe except AE AVS EVS
 Adjoint(e) élém. Adjoint(e) mat. Directeur(trice) Chargé d'école
 Titulaire-mobile ZIL Titulaire-mobile BD Enseignant spécialisé (préciser)
 Retraité Si temps partiel préciser la quotité % Autre situation (préciser) :
 Date de première titularisation : Echelon : depuis le

66 % de déduction fiscale ou de **crédit d'impôt** applicable sur les revenus 2016, dans le tableau suivant vous pourrez voir le coût réel après impôts

ÉC HELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
P.E.			124 €	130 €	136 €	147 €	156 €	167 €	177 €	192 €	206 €
Coût réel			42 €	44 €	46 €	50 €	53 €	57 €	60 €	65 €	70 €
INSTITUTEURS							125 €	131 €	137 €	148 €	162 €
Coût réel							43 €	45 €	47 €	50 €	55 €
P.E. H.C.L.	155 €	174 €	186 €	193 €	220 €	232 €	245 €				
Coût réel	53 €	59 €	63 €	66 €	75 €	79 €	83 €				
PEGC H. CL..	143 €	151 €	160 €	169 €	191 €	205 €					
Coût réel	49 €	51 €	54 €	57 €	65 €	70 €					
PEGC CL.EXC.	191 €	207 €	217 €	231 €	244 €						
Coût réel	65 €	70 €	74 €	79 €	83 €						
RETRAITÉS	Pension < 1500 €/mois		Pension de 1500 à 2000 €/mois				Pension > 2000 €/mois				
(Coût réel)	<input type="checkbox"/> 100 € (34 €)		<input type="checkbox"/> 105 € (36 €)				<input type="checkbox"/> 110 € (37 €)				

MA JORATIONS			
A-SH	8 €	DIRE 5/9 CL	10 €
Coût réel	3 €	Coût réel	3 €
CPC	12 €	DIRE 10 CL et +	15 €
Coût réel	4 €	Coût réel	5 €
IMF PEMF	8 €	Dir SEGPA & Eta Spé	15 €
Coût réel	3 €	Coût réel	5 €
DIRE 2/4 CL	5 €	DIRE EREA/LEA	40 €
Coût réel	2 €	Coût réel	14 €
AUTRES CATÉGORIES			
PE Stagiaires (PES)	70 €	AE - EVS - AVS	15 €
Coût réel	24 €	Coût réel	5 €
Étudiant(e) Master	10 €	Dispo / Congé parental	74 €
Coût réel	3 €	Coût réel	25 €
TEMPS PARTIEL : proportionnel à la quotité de service			

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Snuipp. Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

Indiquez votre choix de paiement :
 > Par chèque en .nb. chèque(s) à l'ordre de « SNUipp FSU 24 »
 (le premier chèque sera encaissé début janvier)
 > Par mandat SEPA (remplir l'autorisation ci-dessous)

Montant : €
 (*cf tableaux-tarifs en ajoutant les majorations éventuelles et en appliquant si besoin la quotité temps partiel*)

Date :/...../.....
 Signature :

Mandat SEPA à ne remplir que par ceux qui optent pour le prélèvement automatique

Espace unique de paiement en euros
 En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Dordogne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Dordogne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et/ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM
 PRENOM
 ADRESSE PERSONNELLE {
 CP / VILLE
 PAYS
 BIC
 IBAN

Nom du créancier
SNUipp - FSU Dordogne
Identifiant créancier SEPA
FR 03 ZZZ 439 172



Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/80 de la Commission Informatique et Libertés. La présente demande est valable jusqu'à annulation du débiteur. Le montant de la cotisation est prélevée en 5 fois le 10 de chaque mois à partir de janvier.

Type de paiement : Paiement récurrent / répéitif Paiement ponctuel
 Document à renvoyer accompagné d'un RIB au SNUipp-FSU24 - Bourse du Travail
 26 rue Bodin
 24029 PERIGUEUX CEDEX

À
 Le 20
 Signature :

Ne rien inscrire sous ce trait, votre RUM ainsi qu'un échéancier vous seront communiqués ultérieurement par courrier ou mail.

Référence Unique de Mandat (RUM) : |S|N|U|I| |P|I|P|E|S|U|2|4| |.....|

Lettre ouverte aux Maires de Dordogne

Mesdames, Messieurs,

Comme l'année dernière, vous avez reçu fin octobre un appel à projet - aménagement du territoire scolaire pour la rentrée 2017, signé par madame l'Inspectrice d'Académie, Madame Orlay et monsieur le président de l'Union des Maires de Dordogne, Monsieur Vauriac.

Cet appel à projet se verra accompagné de réunions en octobre-novembre en liaison avec l'Éducation Nationale et la préfecture, certaines s'étant déjà tenues.

En tant qu'organisation syndicale majoritaire représentant les enseignants des écoles, nous aimerions vous interpeller et vous soumettre quelques unes de nos réflexions.

- Lors de son congrès de mai 2016, le SNUipp-FSU a réaffirmé son attachement à la défense de l'école rurale et **son opposition aux conventions rurales** dans lesquelles l'Éducation Nationale cherche à faire porter aux élus locaux sa proposition d'organisation territoriale de l'école.
- Cette volonté se traduit par des fermetures de classes, de petites écoles, des fusions d'écoles et des concentrations de RPI et dénote également une volonté de supprimer des postes d'enseignants. La ruralité est diverse et il ne peut y avoir de modèle unique qui ne tienne pas compte des spécificités locales. On ne peut pas calquer un schéma urbain sur les réalités rurales.
- Ces conventions rurales sont inscrites dans une **politique de réduction des dépenses** qui mènera inéluctablement à la réduction voire à la **disparition des services publics en milieu rural** et à terme à sa désertification.
- La dissociation tissu scolaire et carte scolaire permet à l'administration d'élaborer la carte scolaire **hors des instances CTSD et CDEN**, et ainsi de les court-circuiter par des contractualisations entre élus et Education Nationale. Ces instances en sont de fait réduites à des instances d'enregistrement et non de réflexion. Le SNUipp-FSU reste donc vigilant à ce que toutes les instances représentatives soient consultées sur toutes les opérations qui concernent l'organisation et le fonctionnement des écoles.
- Ces aménagements vont à l'encontre des aspirations des enseignants quant à leurs conditions de travail comme le montre une enquête sur les préoccupations des enseignants du primaire commandée par le SNUipp et publiée en janvier 2016, qui souligne que **les enseignants exerçant en zone rurale et dans des petites structures sont les plus satisfaits dans l'exercice de leur métier.**
📄 http://snuipp.fr/IMG/pdf/Rapport_Harris_-_Les_preoccupations_des_enseignants_en_2015_SNUipp_.pdf
- La non implication des parents d'élèves par leurs représentants élus, dans cette réflexion est un manque de respect et de prise en compte de la réflexion et de la connaissance du terrain de partenaires privilégiés de l'école, voire un **déni de démocratie**.
- Le chantage à la subvention de la part de la préfecture en cas de refus de rentrer dans cette dynamique est tout simplement scandaleux et **indigne de l'égalité républicaine**.
- De son côté, l'association des Maires Ruraux de France a adopté une motion lors de son congrès d'octobre 2016 dénonçant la convention « ruralité » et les méthodes utilisées par l'administration pour l'imposer et rappelle qu'elle n'a **aucune valeur juridique ou contraignante**.
📄 <http://www.amrf.fr/Portals/0/Motion%20%C3%A9cole.pdf?ver=2016-10-10-143128-213>
- Aucune étude du ministère ou de chercheur ne montre des décalages d'apprentissages entre enfants issus d'écoles rurales et urbaines à l'entrée en sixième.

Nous savons l'engagement qui est le vôtre envers l'école de la République et vous remercions d'avoir consacré le temps nécessaire à nous lire. Nous sommes conscients des profondes transformations et des difficultés que traverse actuellement la société française, ses territoires et son école, et c'est pourquoi nous considérons que **l'école de la réussite pour tous** ne pourra se construire harmonieusement et sereinement sans prendre en compte la réalité et les réflexions de tous les acteurs, élus, parents, enseignants, et non dans l'opacité, la dissimulation et l'entre-soi que les représentants de l'État semblent parfois souhaiter. Bien entendu nous restons ouverts à toute demande ou complément d'information.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations
Le conseil syndical du SNUipp 24 – FSU réuni le 4/11/2016 à Périgueux



Permutations (Changer de département)

La circulaire qui précise l'organisation des permutations pour la rentrée 2017 est parue. Le SNUipp-FSU vous accompagne à chaque étape de cette importante opération administrative.

Vous souhaitez changer de département afin de rejoindre votre conjoint ou votre conjointe qui exerce une activité dans un autre département, revenir dans votre région d'attache ou encore par simple désir de changement.

Jeudi 17 novembre 2016 à 12h00 : Ouverture des inscriptions dans l'application Siam dans les départements

+ sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2560>

- calendrier complet
- barème
- fiche de suivi



Motion sur l'école rurale

Association des Maires Ruraux de France

Adoptée au Congrès national des maires ruraux le 8 & 9 octobre 2016 à Saint-Vincent-de-Boisset

+ intégralité de la motion sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2561>



Faire le portrait d'un groupe ... C'est l'objet du concours qui est proposé par le SNUipp-FSU et ses partenaires cette année. 30 novembre, c'est la date limite pour plonger dans cette aventure... n'hésitez plus !

Comme chaque année, un séjour en classe découverte dans un centre de la Ligue de l'enseignement, des caméras et appareils photo numériques, ainsi que des lots de livres récompenseront les projets les plus réussis.

+ sur le site

<http://www.snuipp.fr/Portraits-pluriels-s-inscrire-et>



Attractivité du métier d'enseignant : la vocation ne suffit pas

Echo au rapport du CNESCO sur l'attractivité du métier, le SNUipp-FSU rend publics les résultats de son enquête auprès de PE entrant dans le métier : pas de crise de vocation mais de sérieuses raisons pour hésiter à passer le pas.

+ sur le site

<http://www.snuipp.fr/Attractivite-du-metier-d>



Sécurité : trois exercices annuels obligatoires

Un courrier du ministère au SNUipp-FSU confirme le nombre d'exercices annuels obligatoires au regard des nouvelles dispositions relatives aux PPMS.

.../...

La réponse du ministère est très claire.

Seuls trois exercices de sécurité sont obligatoires pour l'année scolaire 2016/2017 :

- un exercice PPMS "attentat-intrusion"
- deux exercices d'évacuation incendie réglementaires

+ intégralité de l'article sur le site

<http://www.snuipp.fr/PPMS-trois-exercices-annuels>



LSU, pas d'urgence...

Hormis les questions de confidentialité que pose le LSU, le SNUipp-FSU s'interroge sur la mise en place précipitée de ce livret dès cette année. La note ministérielle du 29/05/2016 a été suivie d'une circulaire départementale début octobre nous indiquant un échéancier de formation « éclair » jusqu'en novembre selon les circonscriptions. Les collègues ne disposent que de très peu de temps pour mettre en place ce nouvel outil.

Le SNUipp-FSU 24 estime qu'il n'y a pas d'urgence à appliquer ce dispositif dès cette année et demande que les collègues qui le souhaitent puissent prendre le temps de se l'approprier. L'heure et demie de présentation aux directeurs d'école, charge à eux de former leurs collègues, ne peut en aucun cas être suffisante. Il est indispensable que du temps et de la formation soient accordés à l'ensemble des collègues pour la mise en place du LSU, d'autant plus que ce dernier est à destination finale des familles. Cette année, les enseignants ont déjà la charge de l'appropriation et de l'application des nouveaux programmes.

Les délégués du personnel pour le SNUipp-FSU24



Remplacement : l'école n'a pas besoin d'annonces en trompe l'œil

Réduire les difficultés de remplacement dans le premier degré à un problème de gestion n'est pas très sérieux. Pour le SNUipp-FSU, l'amélioration du remplacement doit passer par des créations de postes pour faire face aux besoins.

.../...

+ sur le site

<http://www.snuipp.fr/Remplacement-l-ecole-n-a-pas>

Nous y étions :

Agenda

Nous y serons :

19-20-21 octobre

- Université d'automne du Snuipp

Jeudi 3 novembre

- CTSD bilan carte scolaire

Vendredi 4 novembre

- Stage syndical « militants »
- Conseil syndical

Lundi 7 novembre

- CAPD promotions
- CDAS

Jeudi 10 novembre

- Stage syndical « début de carrière »



SNUipp - FSU
Dordogne

Lundi 14 novembre

- CDEN bilan carte scolaire

15 et 16 novembre

- Conseil national

Vendredi 9 décembre

- Groupe de travail académique

Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les modèles de lettres pour participer à une RIS sont sur notre site à l'adresse suivante

📍 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article1404>

Mardi 8 novembre - 17h00

- Ris Thiviers
- Ris St Aulaye

Mardi 15 novembre - 17h00

- Ris Nontron

Jeudi 17 novembre - 17h00

- Ris Périgueux

Mardi 22 novembre - 17h00

- Ris Bergerac
- Ris Marquay

Mardi 29 novembre - 17h00

- Ris Port Ste Foy

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier début novembre
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier fin septembre

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier mi-octobre

Promotions

- CAPD (23 novembre 2015)
- Accès hors classe (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier en décembre
- Résultats Capd de mars

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (nov)
- Résultats début mars

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier en janvier
- Résultats Capn de juin

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier en février

Temps partiel

Dépôt du dossier (fin mars)
Résultats Capd (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- 2ème phase (avr-mai)
- 3ème phase (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique, fax et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 – Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0720S07419 ♦ ISSN 1241 9214